



Mairie de
Boissy La Rivière

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 09/2024
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 04 avril 2024
Convocation : vendredi 29 avril 2024

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT -- Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX –Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER - Vincent ROUDAUT

Absente excusée : Pascal GUERIN - Virginie LAZA

A donné pouvoir à : Virginie LAZA à Stéphanie LEGRIS

Secrétaire de séance : Véronique RIAUD

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées (col 4 fiche 1259)	Taux appliqués	Produits
Taxe Foncier Bâti	859 900	29.28	251 779
Taxe Foncier non Bâti	79 800	38.85	31 002
Taxe Habitation	158 400	6.59	10 439
			293 220 €

TOTAL PRODUIT ATTENDU : 293 220 €

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Le Maire, dominique LEROUX

[Tapez ici]

1 Rue de la Mairie – 91690 Boissy La Rivière
☎ 01.64.95.63.19 - ✉ mairie@boissy-la-riviere.fr

[Tapez ici]